



[www.senat.fr](http://www.senat.fr)  
ALERTE PAR MÊL

## Validation d'une question

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

### **Revalorisation de la rémunération des aides à domicile**

Question n° 21720 adressée à M. le ministre des solidarités et de la santé  
À publier le : 25/03/2021  
Texte de la question : M. Jean-Pierre Sueur appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la nécessaire revalorisation de la rémunération des aides à domicile. Ses services ont annoncé une hausse de 2,1 % pour l'année 2021. Or, l'application d'un récent avenant (n°43) à la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement et des services à domicile se traduirait par une augmentation de la masse salariale de 12,5 %. Cependant, malgré l'avis favorable rendu à ce sujet par la commission nationale d'agrément, cet avenant n'a toujours pas été agréé, alors même que celui-ci intègre désormais la formation continue dans les salaires. C'est pourquoi il lui demande dans quels délais il entend agréer cet avenant.